



SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- ETAT CIVIL
- URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

VIE ASSOCIATIVE

- U.S.P.
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
- SENTIERS DE PENCRA
- A.D.M.R.
- PENCRA ARTS ET LOISIRS

CULTURE

DIVERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

DATE DE PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE:

Du lundi au samedi : de 9h à 12h

Le mardi et jeudi : de 14h à 18h

Il reçoit sur rendez-vous :

Mardi, jeudi et samedi : 9h à 11h

Permanence des adjoints :

Lucien VIGOUROUX :

Sur rendez-vous :

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h

Roseline EMILY :

Mercredi 21 mai : 14h à 16h

Mercredi 4 juin : 14h à 16h

Chantal GOUZ :

Samedi 17 mai 2008 de 9h30 à 11h30

Sur RDV : le lundi de 17h à 18h30

Recensement des jeunes – parcours citoyen (filles et garçons) :

Les jeunes nés en **mai 1992** doivent venir se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.



LA MAIRIE COMMUNIQUE

ETAT CIVIL :

Naissances : Victor LAOT, 5 impasse des Tilleuls, le 3 avril 2008.

Mia SELLIN - KERMARREC, Rudullac'h, le 9 avril 2008.

Eva – Laure BABIN, 40 rue des Bruyères, le 16 avril 2008.

Titouan ABGUILLERM, 30 rue des Châtaigniers, le 18 avril 2008.

Titouan BLANCHARD, 8 allée des Charmilles, le 18 avril 2008.

Décès : François LE JEUNE, Rosquelen, 83 ans, décédé le 9 avril 2008.



URBANISME :

Déclarations de travaux accordées :

COCHARD André, 3 rue des Cerisiers, abri de jardin en bois.

CONSEIL Albert, 13 Kermalguen, remplacement de la porte coulissante du garage par une porte-fenêtre.

CARIOU Alain, 6 rue des Noisetiers, ouverture d'une fenêtre dans le pignon sud de la maison.

GUILLOU Michel, 3 rue des Bruyères, abri de jardin.

Garderie : règlement par CESU

La mairie vous informe de son affiliation au CRCESU. Aussi, les familles qui détiennent des titres CESU peuvent les utiliser pour régler les frais de garderie périscolaire. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les services de la mairie.



Concours maisons fleuries 2008 :

Les personnes désireuses de participer au concours de maisons fleuries doivent venir retirer une fiche d'inscription en mairie pour le 23 mai.

Rentrée scolaire 2008 :

Afin de prévoir les effectifs de la prochaine rentrée scolaire, nous vous demandons d'inscrire vos enfants le plus rapidement possible. Les inscriptions sont à faire en mairie (apporter le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant).

CCID

Les personnes désireuses de faire partie de la commission communale des impôts directs (CCID) peuvent faire acte de candidature à la mairie jusqu'au 9 mai. Cette commission émet un avis sur les projets de classements des nouvelles habitations ou des extensions de maisons établis par les services fiscaux. Ces classements dans des catégories préétablies permettent de déterminer

DATES A RETENIR

- 12 mai 2008 : Sentiers de Pencran : Randonnée pédestre inscriptions dès 13h30 à la salle polyvalente, départ prévu à 14h.
- 17 mai 2008 : USP : Trifoot au stade à 14h - inscriptions libres auprès de Frédéric Sanquer (secrétaire).
- 23 mai 2008 : USP : Assemblée Générale à la salle polyvalente à 18h30
- 7 juin 2008 : Comité des Fêtes : Jeux inter - communes , Pencran reçoit La Roche-Maurice, Le Tréhou, Tréflévenez. Contacter Annie Toullec pour y participer (Tel : 02 98 21 41 05). Ils se dérouleront au terrain des sports dès 14h.
- 7 juin 2008 : Tennis de table / Badminton : Assemblée Générale à la salle de sport à 19h .
- 14 juin 2008 : USP : Fête du club de foot et repas au terrain des sports à 13h30

Conseil municipal du 15 avril 2008

Secrétaire de séance : Jacques GUEVEL

Comptes de gestion 2007

Le conseil municipal vote les comptes de gestion du Trésorier de Landerneau concernant le budget général, le service eau potable et le service assainissement de PENCRAAN pour l'exercice 2007. Ils sont conformes aux comptes administratifs.

Affectation des résultats 2007

Budget général

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 245 246,99€, décide d'affecter le résultat d'exploitation en réserves d'investissement du budget primitif 2008.

Service Eau potable

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 du service eau potable fait apparaître un excédent de fonctionnement de 47 080,70€, décide d'affecter le résultat d'exploitation en réserves d'investissement (article 1068) du budget primitif 2008.

Service Assainissement

Le conseil municipal, constatant que le compte administratif de l'exercice 2007 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 99 584,89€, décide de le reporter à la section de fonctionnement du budget 2008 pour 54 328,89€ et d'affecter le complément, soit 45 256€, en réserves d'investissement (article 1068).

Vote des taux 2008

Le conseil a voté à la majorité (17 pour, 1 abstention H. Lucas) une augmentation des taux d'imposition de 2% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Le Maire explique qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004 et que la commune s'appauvrit du montant de l'inflation si les taux ne sont pas relevés. De plus la commune de Pencran est à l'avant-dernière position dans le classement de la pression fiscale des communes gérées par le Trésorier de Landerneau.

Le Conseil prévoit une garderie, l'étude de l'agrandissement de la mairie, une aire de jeux, des jeux à l'école, la réfection de voirie, des travaux sur différents bâtiments, du mobilier, etc....

Pour mémoire les taux appliqués sont :

TAXES	Finistère 2007	Pencran 2007	Pencran 2008
Taxe d'habitation	13,61 %	12,00 %	12,24 %
Taxe s/Foncier Bâti	17,11 %	12,03 %	12,27 %
Taxe s/Foncier Non Bâti	40,84 %	39,59 %	39,59 %

Budgets primitifs 2008

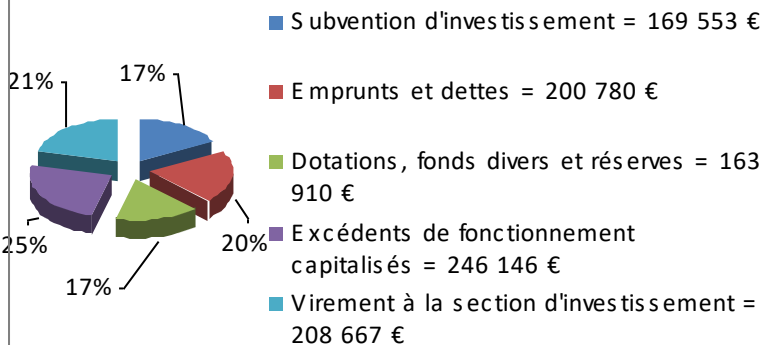
Le conseil, à l'unanimité, vote les budgets primitifs proposés par le maire (budget général, service eau potable et service assainissement).

Tarifs d'eau et d'assainissement

Les tarifs d'eau et d'assainissement 2008 restent inchangés par rapport à l'année 2007.

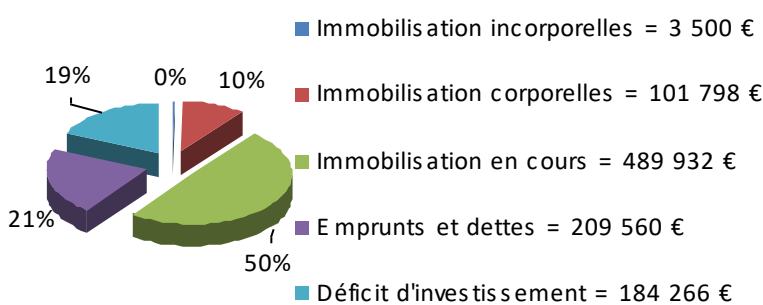
Recettes d'investissements : 989 056

euros



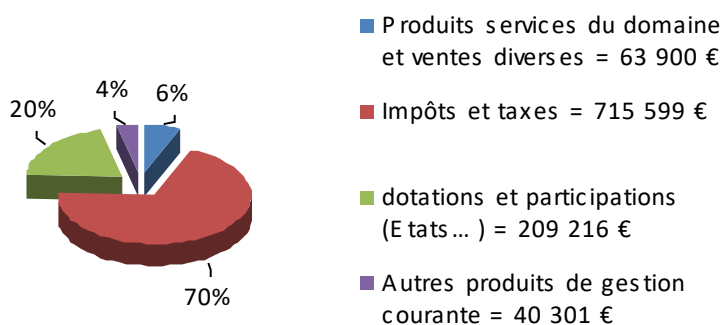
Dépenses d'investissement : 989 056

euros



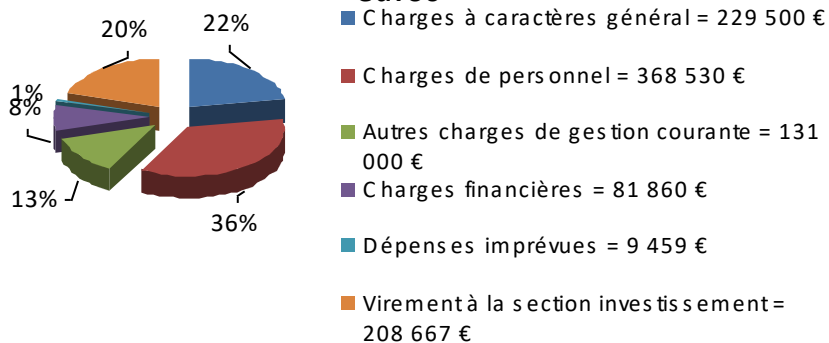
Recettes de fonctionnement : 1 029 016

euros



Dépenses de fonctionnement : 1 029 016

euros



VIE ASSOCIATIVE

USP

Le 17 mai, tri-foot à partir de 14 heures (match à 3 joueurs), inscriptions libres auprès du secrétariat (M. SANQUER Frédéric)
Voici la photo des gagnants 2007:



Le 23 mai aura lieu l'assemblée générale du club à 18h30 à la salle polyvalente.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de l'école a organisé une randonnée. Cent trente personnes y ont participé, dont une trentaine d'enfants. Chacun a pu apprécier les nombreux sentiers de la commune, ainsi que la visite du manoir, incluse dans le circuit. Au retour, une soixantaine d'adultes et une vingtaine d'enfants ont participé au repas préparé par les bénévoles de l'association à la salle polyvalente. De nombreux participants se disaient "prêts à revenir l'année prochaine".



LES SENTIERS DE PENCRAAN

Notre association organise chaque année, le lundi de Pentecôte, une randonnée pédestre, ouverte à tous, sur les chemins piétonniers de la commune. Entre 75 et 100 personnes y participent habituellement. Cette année encore, le 12 mai, les inscriptions seront prises à la salle polyvalente à partir de 13h30 pour un départ prévu à 14 heures. Trois circuits sont proposés : 5, 8 ou 11,5 km.

ADMR Dirinon, Pencran, St Urbain, Loperhet

Aide à la famille

Les services de l'ADMR sont à la disposition des familles : tâches ménagères et interventions en cas de maladie, grossesse ou difficultés passagères.

Aide à domicile

- Auprès des personnes âgées,
- Intervention pour le maintien à domicile des personnes âgées : tâches ménagères, accompagnement, préparation repas, courses,....

Télé-assistance (plus jamais seul(e))

Contacteur Claude KERDRAON Tél : 02 98 85 12 26

Le bureau de l'association apporte l'aide à l'établissement des dossiers administratifs auprès des organismes qui peuvent intervenir dans le financement de ces prestations.

Contacteur Annie CLOAREC, local ADMR

11, Croix de Mission - DIRINON Tél : 02 98 07 34 85

PENCRAAN ARTS ET LOISIRS

L'association avait envisagé de clôturer l'année par une nouvelle exposition début juin, mais les problèmes de santé de l'animatrice, ont mis entre parenthèses, toutes les activités depuis trois mois, et nous sommes donc au regret de vous informer que cette exposition ne pourra avoir lieu, faute d'objets suffisants à présenter.

Par ailleurs, l'équipe en place, y compris notre animatrice, avait annoncé lors de l'Assemblée Générale, qu'elle souhaitait passer la main à une nouvelle équipe, ceci, afin que les Pencranais puissent continuer à bénéficier de cette activité sur la commune.

Or, jusqu'à présent, personne n'a pris contact avec les membres du bureau, et ce dernier se verra dans l'obligation de mettre fin à l'association dès la fin de l'année.

Si des personnes se sentaient prêtes à s'investir dans la poursuite de l'association, même sous d'autres formes, nous serions naturellement disposés à les aider pour cette mise en place.

Contact: Lucienne MEAR : 02 98 85 19 34

Guylaine SENE : 02 98 21 40 02

Annie DRESEN : 02 98 85 20 51



CULTURE

Christiane LE DUFF, Pencranaise de longue date et artiste amateur, s'est consacrée à la peinture à l'huile. Depuis quelques temps elle développe de nouvelles techniques comme l'aquarelle, l'acrylique et le pastel. Elle expérimente aussi l'abstraction même si le figuratif reste son domaine de prédilection.

Elle expose 31 de ses toiles à l'Hôtel IBIS à Landerneau, jusqu'au 29 mai 2008.

Ses coordonnées : 06.64.67.63.26 ; leduffchristiane@yahoo.fr



LUNETTES SANS FRONTIERE

Depuis 1974, l'association Lunettes Sans Frontière collecte des lunettes pour les malvoyants pauvres du Tiers Monde :

Vos vieilles lunettes ne sont plus à votre vue, ou elles ne sont plus à la mode. Et pourtant, elles sont toujours en bon état. Ne les jetez pas. Quelque part en Afrique, en Asie, en Amérique latine, et même en France, des personnes myopes, presbytes, astigmatiques... (ou les trois à la fois...) vivent actuellement « dans le brouillard » faute de moyens.

Sont acceptés :

des lunettes en bon état - des lunettes de soleil - des montures en bon état - des étuis propres - des verres non encore taillés - des appareils de correction auditive.

L'an passé plus de 110 000 paires de lunettes ont été récoltées et distribuées en France et dans le monde !

L'association récolte également des timbres neufs ou oblitérés et des cartes postales. Ils sont triés et classés par thèmes puis vendus lors de manifestations communales ou rencontres philatéliques (le produit de leur vente est utilisé pour financer l'envoi des colis).

Une boîte aux lettres est à votre disposition pour la remise d'objets au 5 route de Keranhoat chez

Marie-Claire KERBRAT - PENCRAAN - Tél. 02 98 85 07 91.

Vous pouvez également les déposer à l'école et en mairie.

Site internet : www.lunettes-sans-frontiere.org



RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Ouvert depuis le 1er avril 2008, il est géré par l'association La Farandole ; le Relais est un service intercommunal **accessible à tous** (assistantes maternelles, parents, futurs parents, professionnels de l'enfance et du tourisme).

Fonctionnement: ouvert du lundi au jeudi
Tous les matins (sauf mercredi) : accueil sans RDV + permanences téléphoniques

Permanences: Tous les après-midi (sauf mercredi) : accueil sur RDV

Lieux de permanences:

Le mardi matin: Maison des enfants à La Martyre

Le jeudi matin: Maison des Bruyères à Saint Divy

Tous les autres jours: Mairie de Plouédern

Coordonnées:

Relais parents assistantes Maternelles

Fabienne PICHON, responsable RPAM

Tel : 02 98 20 97 67

DON DU SANG

2ème série de collectes à Kergreis les 26, 27, 28 et 29 mai.

Elles se déroulent:

- Le lundi de 15h à 19h,
- Le mardi de 14h à 18h
- Le mercredi et jeudi de 8h à 12h

MAISON FAMILIALE DE PLOUNEVEZ LOCHRIST

Établissement de formation par alternance organise ses portes ouvertes le mercredi 7 mai de 13h30 à 19h. Présentation des filières 4ème et 3ème (après 5ème ou 4ème) BEPA « services aux personnes » (après la 3ème), baccalauréat professionnel « services en milieu rural »

Pour tout renseignement : 02 98 61 41 30



CAF : DECLARATION DES RESSOURCES

Cette année, dans le but de simplifier vos démarches administratives, la CAF va procéder à un échange de données avec les impôts pour récupérer le montant de vos ressources. Ainsi vous n'aurez plus qu'une seule déclaration à remplir, celle que vous remettez aux impôts. Remplir votre déclaration d'impôts, c'est le moyen le plus sûr pour que vos aides de la CAF soit bien calculées et versées à temps.

L'ILE AUX CHEVEUX

Le salon de coiffure est désormais ouvert le lundi de 13h30 à 18h30, et fermé tous les mercredis.

Horaire du salon :

lundi	mardi	jeudi	vendredi	samedi
13h30 / 18h30	9h30 / 18h30	9h30 / 18h30	9h30 / 18h30	9h00 / 16h00

Fermé le mercredi.

Recherche modèle féminin avec cheveux non colorés pour défrisage en vue d'un examen. Merci, Fanny. Tel : 02 98 85 17 47.

COULEUR CAFE

Venir vivre l'euro de football 2008 à Couleur Café.

Retransmission des principaux matchs **sur écran géant.**

A gagner : - 2 maillots officiels de l'Equipe de Franc

- 1 ballon de l'Euro 2008

- Nombreux autres lots « Euro »

Restaurant Couleur Café :

Le Restaurant est ouvert tous les samedis midi selon la formule traditionnelle (groupes acceptés).

La réservation est conseillée au-delà d'une quinzaine de personnes.

Spécialités du mois, à déguster sur place ou à emporter :

Le premier jeudi du mois : Tête de veau, sauce gribiche et ravigote

Le 2ème jeudi du mois : Paëlla

Le 3ème jeudi du mois : Potée Bretonne

Le 4ème jeudi du mois : Couscous

LES DELICES DE KERBALANEC

Nous organisons nos traditionnelles « Portes Ouvertes » aux DELICES DE KERBALANEC. Ouvertes à tous, elles auront lieu toute la journée du Samedi 24 mai 2008.

Il sera possible de déguster nos produits, cochons grillés, chipolatas, saucisses, merguez, pâtés, etc....

Nous organisons également un marché fermier ; dix autres agriculteurs présenteront leurs produits à la vente : fromages, légumes, fraises, crêpes, vins, poulets, huîtres ...

Venez nombreux, nous recevrons sous chapiteaux. Merci de votre visite.

ANNONCES

BARCO Sonia cherche des heures de ménage et (ou) repassage le matin de 9h15 à 11h15 et l'après-midi de 14h à 16h. Chèques emploi service.

Tel : 06 59 33 76 80 (port) ou 02 98 85 39 41 (dom)

Pourquoi le 1^{er} mai est-il un jour férié ?

Le 1^{er} mai est un des jours fériés les plus emblématiques de ce mois, mais connaissez-vous l'origine et la signification de ce jour chômé ?

Une revendication nationale américaine de 1884

Au cours du IV^e congrès de l'*American Federation of Labor*, en 1884, les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donné deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à huit heures. Ils avaient choisi de débiter leur action un 1^{er} mai parce que beaucoup d'entreprises américaines entamaient ce jour-là leur année comptable.

Arrive le 1^{er} mai 1886. Beaucoup de travailleurs obtiennent immédiatement satisfaction de leur employeur. Mais d'autres, moins chanceux, au nombre d'environ 340.000, doivent faire grève pour forcer leur employeur à céder.

Le 3 mai, une manifestation fait trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester, à Chicago. Une marche de protestation a lieu le lendemain et dans la soirée, tandis que la manifestation se disperse, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers. C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police. Trois syndicalistes anarchistes sont jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres sont pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, Augustin Spies : «*Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui*».

En Europe : manifester pour la journée de 8 heures

Trois ans après le drame de Chicago, la II^e Internationale socialiste se réunit à Paris et les congressistes se donnent pour objectif la journée de huit heures (soit 48 heures hebdomadaires, le dimanche seul étant chômé). Jusque-là, il est habituel de travailler dix ou douze heures par jour.

Le 20 juin 1889, ils décident qu'il sera «*organisé une grande manifestation à date fixe de manière que dans tous les pays et dans toutes les villes à la fois, le même jour convenu, les travailleurs mettent les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement à huit heures la journée de travail et d'appliquer les autres résolutions du congrès. Attendu qu'une semblable manifestation a été déjà décidée pour le 1^{er} mai 1890 par l'AFL (American Federation of Labor), dans son congrès de décembre 1888 tenu à Saint Louis (Etats-Unis), cette date est adoptée pour la manifestation.*»

Le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, une petite ville du nord de la France, la manifestation rituelle tourne au drame. La troupe tire à bout portant sur la foule pacifique des ouvriers. Elle fait dix morts dont 8 de moins de 21 ans.

Avec le drame de Fourmies, le 1^{er} mai s'enracine dans la tradition de lutte des ouvriers européens.

Le traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919 fixe dans son article 247 «*l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures comme but à atteindre partout où elle n'a pas encore été obtenue*». Les manifestations rituelles du 1^{er} mai ne se cantonnent plus dès lors à la revendication de la journée de 8 heures. Elles deviennent l'occasion de revendications plus diverses.

La Russie soviétique, sous l'autorité de Lénine, décide en 1920 de faire du 1^{er} mai une journée chômée. Cette initiative est peu à peu imitée par d'autres pays (dont la France en... 1941).

Le 1er mai en France : le régime de Vichy en fait la fête du travail

En France, dès 1890, les manifestants du 1^{er} mai ont pris l'habitude de défiler en portant à la boutonnière un triangle rouge. Celui-ci symbolise la division de la journée en trois parties égales : travail, sommeil, loisirs.

Le triangle est quelques années plus tard remplacé par la fleur d'églantine. En 1907, à Paris, le muguet, symbole du printemps en Île-de-France, remplace cette dernière. Le brin de muguet est porté à la boutonnière avec un ruban rouge.

C'est pendant l'occupation allemande, le 24 avril 1941, que le 1^{er} mai est officiellement désigné comme la Fête du Travail et de la Concorde sociale et devient chômé. Cette mesure est destinée à rallier les ouvriers au régime de Vichy. À cette occasion, la radio officielle ne manque pas de préciser que le 1^{er} mai coïncide avec la fête du saint patron du Maréchal, Saint Philippe (aujourd'hui, ce dernier est fêté le 3 mai) !

En avril 1947, la mesure est reprise par le gouvernement issu de la Libération qui fait du 1^{er} mai un jour férié et payé... mais pas pour autant une fête légale. Autrement dit, le 1^{er} mai n'est toujours pas désigné officiellement comme Fête du Travail. Cette appellation n'est que coutumière.

Quelle est l'origine de la commune de Pencran et de son nom ?



D'où vient le nom « Pencran » ?

L'étymologie la plus communément admise du nom « Pencran » serait le breton « Penn-ar-C'hrañ », terminologie qui se retrouve, de nos jours, sur les panneaux de signalisation routière.

En breton : « penn » signifie « tête » ou « bout » et « Krañ » bois ou défrichement. « Chef (tête) du bois » serait donc la traduction littérale de Pencran. C'est d'ailleurs le nom du manoir localisé derrière l'église et dont les archives mentionnent l'existence dès 1398, lorsqu'un membre de la famille propriétaire du lieu fut abbé de Daoulas.

Toutefois, d'autres traductions ont été proposées pour « Penn-ar-C'hrañ », telles que « bois de la haute futaie » ou « sommet de la côte ».

Pencran, un « désert » à défricher.

Ce nom peut signifier que Pencran fut à l'origine un bois (un « désert », au Moyen-Age, une zone non peuplée ou très peu peuplée) séparant Landerneau et Ploudiry. Au cours de la période des Grands Défrichements des XI^e et XII^e siècle, le sommet de la colline fut ouvert à la culture et nombre de hameaux ont vu le jour.

L'apparition, à l'époque, des noms de lieux en « ker » témoignent de cette effervescence. Le nom en « ker » désigne d'abord une exploitation par le nom de son fondateur, puis le hameau ou le village qui est venu se greffer sur la première maison (Kermaria, Kerguelen...) une quinzaine de noms en « Ker » existe à Pencran dès la fin du Moyen-Age.

Pencran, une trêve de la paroisse de Ploudiry.

Mais Pencran n'est pas encore une paroisse, juste un lieu nouvellement occupé de la paroisse de Ploudiry.

La présence du manoir, au XIV^e siècle, suggère que le lieu appartenait à un seigneur qui avait fait construire sa chapelle privée. Les paysans de Pencran dépendaient juridiquement de deux seigneurs (celui du manoir de « chef du bois », et celui du manoir de Kermadec) mais religieusement de la paroisse de Ploudiry.

En 1363, les archives signalent la présence d'une « capella Beatae Mariae de Pentran ». La chapelle sainte Marie (ou Notre Dame) devient à ce moment une trêve de la paroisse de Ploudiry. Les autres trêves de cette paroisse sont La Martyre, La Roche, Loc-Eguiner, Pont Christ, Saint Julien.

Les trêves sont des particularités bretonnes. Elles sont composées d'un groupe de hameaux et possède un lieu de culte annexe, tout en continuant à faire partie de la paroisse-mère.

C'est de cette époque (fin XIV^e et début XV^e siècles) que datent la croix de Loguellaou et le clocher de l'église.

Au XVI^e siècle, est créé l'enclos paroissial comprenant l'église, le calvaire et l'ossuaire.

La carte de Cassini, élaboré vers 1750, nous montre que les habitants sont dispersés dans des hameaux et qu'il existe deux routes empierrées et deux chemins, dont l'un assure la jonction entre ces deux routes et l'autre conduit au château de chef du bois.



A la Révolution, Pencran devient une commune.

Ce n'est qu'en 1790, au moment de la Révolution française, que la situation juridique de Pencran évolue.

Les députés de l'Assemblée Constituante réorganisent la France en créant les départements, les districts, les cantons et les communes.

La France est découpée en 83 départements dont 5 pour la Bretagne. Le Finistère est divisé en 9 districts. Le district de Landerneau est divisé en 9 cantons (Landerneau, Landivisiau, Ploudiry, Plouvorn, Sizun, Le Faou, Hanvec, Irvillac, Plougastel-Daoulas). Mais, sous le Consulat de Bonaparte, les 9 districts sont remplacés par 5 arrondissements, et Landerneau n'est plus qu'un simple chef lieu de canton comprenant 9 communes (Dirinon, Guipavas, La Forest, Plouédern, Saint-Divy, Saint Thonan, Trémaouézan, Landerneau et Pencran).

Pencran est donc devenue une commune indépendante, mais dépend toujours, au niveau religieux de Ploudiry. Ce n'est qu'en 1819, sous la Restauration, que Pencran obtient de devenir une paroisse à part entière.

La commune compte alors environ 500 habitants. En 1962, elle en comptera encore autant.

Aux XIX^e et au XX^e siècle, la vie de la commune est étroitement liée à celle du château de Chef du Bois. Monsieur de Lesguern est châtelain mais aussi maire. L'enclos paroissial lui appartenait. M. Tanguy Le Gentil de Rosmorduc a racheté le Château du Chef du Bois ainsi que l'enclos paroissial en 1925. Son fils a cédé cet enclos (église et cimetière) à la commune par acte en date du 21 avril 1978.

Sources :

Travail de monsieur Jaffré (bulletin municipal de 1994).

Ouvrage collectif, *La terre et la mer, Pays de Landerneau-Daoulas*, l'association Dourdon, 2000.

Louis Elégoët, *Bretagne, une histoire*, CRDP de Bretagne, 1998.